



**PREAVIS N° 2017-07**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL**  
*concernant le*  
**Rachat du local de coulage de la société de laiterie**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La société de laiterie ayant cessé son activité dans ce local, elle a fait une proposition de vente à la Municipalité.

Nous trouvons cette proposition pleine de sens. En effet, d'une part, cette construction située sur la parcelle n° 2 (cf plan annexé) est attenante à la Place de jeux et d'autre part, la Commune est propriétaire de la partie ouest du bâtiment.

La recherche ponctuelle de locaux par les habitants du Village nous incite à vous proposer le rachat de ce local.

Après différents échanges avec la société de laiterie nous sommes arrivés à une entente sur le prix proposé de CHF 35'000.- toutes charges comprises.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE  
Sur proposition de La Municipalité,  
Entendu le rapport de sa Commission de gestion, et  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

**Article 1 :** Le rachat du local laiterie pour un montant de CHF 35'000.- toutes charges comprises.

**Article 2 :** Ce montant sera financé par la trésorerie communale

**Article 3 :** L'amortissement se déroulera sur une période de 30 ans

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
Michel JECKELMANN

La Secrétaire  
Dominique BIOLLAY

Annexe : ment.